

Liestal, le 28 mars 2022

Statistique policière de la criminalité (SPC); rapport annuel 2021

Nouveau recul des infractions pénales en Suisse

En 2021, le nombre d'infractions pénales enregistrées a diminué pour la neuvième fois consécutive en Suisse. Ainsi, l'année dernière, 415'008 infractions au code pénal (CP) ont été recensées dans la statistique policière de la criminalité. Ce chiffre correspond à un recul de 1.6%. On constate toutefois une augmentation des infractions dans le domaine de la criminalité sur Internet: les 30'351 infractions enregistrées correspondent à une hausse de 24%.

La pandémie du coronavirus a également marqué l'«année policière» 2021 et fortement sollicité les ressources des corps de police suisses, notamment par les besoins en personnel lors des manifestations contre les mesures anti-covid dans différentes villes. L'accalmie en matière de pandémie du coronavirus réjouit Mark Burkhard, Président de la CCPCS. Mais le prochain défi ne se fait pas attendre. «Non seulement la guerre en Ukraine me bouleverse personnellement, mais elle met aussi à l'épreuve la police en Suisse.», déclare Mark Burkhard. «Nous observons la situation de près et adaptons en permanence notre dispositif de sécurité». L'évolution de la statistique policière de la criminalité en Suisse est, dès lors, d'autant plus réjouissante. En 2021, les autorités policières cantonales ont relevé et annoncé à l'Office fédéral de la statistique 415'008 infractions au code pénal, ce qui représente un recul de 1.6%. Le nombre d'infractions pénales enregistrées diminue ainsi pour la neuvième fois consécutive.

Plus de la moitié des homicides ont été commis dans le cadre de la violence domestique

L'année dernière, 42 personnes ont perdu la vie dans des homicides (2020: 47 personnes). 23 (54.8%) de ces homicides ont été commis dans le cadre domestique. Il s'agit de 15 femmes et d'un homme décédés dans un partenariat existant ou dissous. Les auteurs présumés sont les partenaires actuels ou précédents. En 2021, 19'341 infractions ont été enregistrées au total par la police dans le domaine domestique (-4%). «Le thème de la violence domestique revêt une grande importance pour la CCPCS, la protection des victimes étant la priorité absolue.», explique Mark Burkhard. C'est pourquoi la CCPCS est fortement engagée et s'implique activement dans la feuille de route nationale contre la violence domestique.

Légère diminution des infractions de violence – augmentation dans le domaine de la délinquance juvénile

Les infractions de violence ont diminué de 2% en 2021 (2021: 45'617). Un recul de près de 5% est également constaté dans le domaine des infractions de violence de moindre gravité. Le nombre d'infractions de violence grave est resté quasiment identique par rapport à l'année 2020 (2021: 1'665). Le nombre de personnes prévenues a également baissé en comparaison à 2020 (-1.2%). Au total, 82'284 personnes ont été inculpées d'infractions au CP. Alors que le nombre de personnes prévenues a baissé

chez les adultes et les jeunes adultes, il a augmenté chez les personnes mineures. 10'918 personnes mineures prévenues correspondent à une hausse de 3.5% par rapport à 2020. Les personnes mineures commettent en règle générale des infractions de moindre gravité. Toutefois, en 2021, elles ont davantage fait l'objet de dénonciations pour infractions graves (brigandage, viol et lésions corporelles graves).

Nette augmentation des infractions dans l'espace numérique

Le nombre d'infractions commises dans l'espace numérique (réseau de télécommunications et Internet) a été publié pour la première fois dans la précédente statistique policière de la criminalité. On constate aujourd'hui une nette augmentation (24%) des infractions commises dans l'espace numérique. En effet, 30'351 infractions ont été enregistrées au total en 2021. Avec près de 80%, la majorité des infractions concerne la «cybercriminalité économique». 2'572 infractions (8.5%) sont attribuées au domaine des «cyber-infractions d'ordre sexuel» et 3.6% au domaine des «cyber-atteintes à la réputation».

La numérisation croissante du quotidien favorise cette tendance nettement à la hausse. Les conditions de vie durant la pandémie du coronavirus ont également un impact. L'intérêt grandissant pour les possibilités d'achat en ligne a notamment conduit à une nette augmentation d'offres et de commandes frauduleuses sur Internet. Par conséquent, les montants des délits au préjudice de personnes privées et d'entreprises étaient importants. Outre la commission numérique de fraudes et d'extorsion, les cyber-infractions à proprement parler, c'est-à-dire les modes opératoires constatés uniquement dans l'espace numérique, comme le piratage et l'hameçonnage, sont aussi en augmentation. Comparé à 2020, davantage de cas d'attaques de rançongiciels ont été annoncés aux corps de police en 2021. Les cybercriminels ont en outre tiré profit de la mise en pratique de l'obligation de télétravail et des lacunes de sécurité dans les systèmes de stockage de données et les réseaux qui en ont découlé. Les accès à distance insuffisamment sécurisés leur ont permis d'infecter des entreprises avec des maliciels, causant des dommages considérables.

Pour toute question: Communication CCPCS, media@kkpks.ch, ou par téléphone au numéro 031 512 87 25